

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIRE SUR LOT**

Séance ordinaire du 27 octobre 2025

Date de la convocation : 21/10/2025

Objet : 1- Désignation du secrétaire de séance et arrêt du PV séance précédente (DE_026_2025)

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

Présents : Yvette FROIDEFOND, Edmond HARTMANN, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Eric MONTAGNE, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE

Représentés : Francis LOYGUES représenté par Edmond HARTMANN - **Absents excusés :** Romain TRILLE- **Absents :** Michel VANTILCKE

Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Délibération relative à la nomination du secrétaire de séance et à l'arrêt du PV de la séance précédente.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil municipal (Art L2121-15 CGCT). Conseiller municipal désigné pour la durée de la séance et rédige le PV.

Nomination du secrétaire de séance : Patrice MATENCE

Arrêt du procès-verbal de séance du 18 septembre 2025

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15). Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal (CE, 3 mars 1905, *Sieur Papot*, n° 15450), qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

Approbation du procès-verbal de la séance du 18/09/2025, le secrétaire de séance le signe.

-> L'assemblée délibérante approuve la nomination du secrétaire de séance et arrête le procès-verbal de la séance du 18/09/2025.

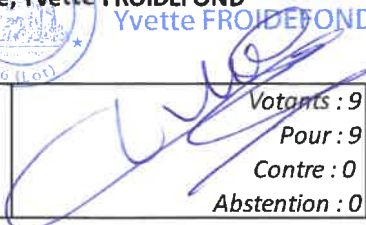
Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE



Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme
Madame le Maire,
Yvette FROIDEFOND



Madame le Maire,
Yvette FROIDEFOND



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 28/10/2025

Madame le Maire

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0